

Règlement du challenge des cyclo cross Fsgt 69 Saison 2013

Enfants – poussins à cadets :

Le challenge est ouvert à tous les participants.

Récompenses spécifiques aux participants reconnus par la commission de cyclisme Fsgt 69

Attribution des points selon les barèmes suivants :

-participation : classement scratch avec :

De 20 à 1 point (1^{er}=20 ; 2^{ème}=19 ; etc)

*les abandons seront classés en fonction des tours effectués.

-place : classement scratch avec :

1^{er}=20; 2^{ème}=16; 3^{ème}=12 ; 4^{ème}=10; 5^{ème}=8; 6^{ème}=7 ; 7^{ème}=6 ; 8^{ème}=5 ; etc

*les abandons ne marqueront pas de points « place »

Adultes – 17 ans et plus :

Le challenge est ouvert à tous les concurrents reconnus par la commission cycliste Fsgt 69 :

Membre d'un club adhérent à la commission départementale Fsgt 69

Licencié avec un timbre de catégorie

Attribution des points selon les barèmes suivants :

-participation : classement du scratch de l'épreuve avec :

De 70 à 4 points (1^{er}=70 ; 2^{ème}=69 ; 3^{ème}=68 ; etc)

*les abandons se verront appliquer un retrait de 4 points par rapport aux points normalement attribués

-place : constitution d'un classement scratch spécifique des participants adhérents au challenge.

-chaque **catégorie de valeur*** marquera:

1^{er}=20; 2^{ème}=16; 3^{ème}=12 ; 4^{ème}=10; 5^{ème}=8; 6^{ème}=7 ; 7^{ème}=6 ; 8^{ème}=5 ; etc

*catégories de valeurs route: 1 et 2 - 3 - 4 - 5

*les abandons ne marqueront pas de points « place »

Nb : la reconstitution du classement servant à l'attribution des points « place » se fera en fonction des licences présentées le jour de l'épreuve, les retardataires de la mise à jour des licences, seront intégrés au classement sans modification des points déjà attribués.

Les nouveaux juniors sont classés normalement en catégorie 3 sauf connaissance du niveau effectif du coureur, décision de la commission.

La commission se réserve le droit de modifier la catégorie « cyclo cross » d'un coureur suivant son passer de spécialiste de cyclo cross et de ses résultats antérieurs.